École Saint-René
Cultivons un monde qui nous rassemble

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
1re séance régulière
en date du 20 septembre 2022
au salon du personnel de l'école

Présences

Mme Catherine Meloche, parent
Mme Layla Melhem, parent
Mme Fatou Tounkara, parent
M. Jacques Lareau, parent

Mme Isabelle Legault, enseignante
Mme Carole McNeil, enseignante
Mme Serena Grenier, enseignante
Mme Janick Laurin, enseignante
Mme Julie Bergevin, technicienne au SDG
Mme Anabelle Dignard, éducatrice spécialisée

Mme Geneviève Laberge, directrice adjointe
Mme Rachel Sicard, directrice adjointe par intérim
Mme Josée Szijarto, directrice

Absence
M. Martin Vincent, parent
Mme Claudia Cormier, parent

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum**
   Nous avons le quorum.

2. **Nomination d'un (e) secrétaire d'assemblée**
   Geneviève Laberge

3. **Questions du public**
   Nous n'avons pas de public ce soir.

4. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
   Mme Szijarto ajoute un point à l'ordre du jour. Au point 6 : nomination d'un membre parent.

20-09CE22/23-001

Il est proposé par Mme Julie Bergevin d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
Cette proposition est secondée par Mme Melhem.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 14 juin 2022**

20-09CE22/23-002

Il est proposé par Mme Anabelle Dignard d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 juin 2022 tel que présenté. Cette proposition est secondée par Mme Isabelle Legault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **Point ajouté séance tenante : Nomination d'un membre parent**
   Les membres acceptent la nomination de Mme Fatou Tounkara en remplacement de Mme Larivière qui est déménagée cet été et qui ne peut plus poursuivre son mandat. Le mandat de Mme Tounkara sera d'une durée d'un an.
   Mme Szijarto enverra un courriel aux parents présents à l'assemblée de parents pour vérifier l'intérêt de devenir un membre substitut en remplacement de Mme Tounkara.

7. **Élection à la présidence**
   Mme Szijarto explique le rôle de la présidence d'un conseil d'établissement. Elle se réfère aux règles de régie interne.

   Mme Layla Melhem est nommée présidente.

8. **Désignation d'un (e) substitut à la présidence**
   M. Lareau sera le vice-président.

9. **Dénonciation d'intérêts des membres**
   Mme Szijarto explique la raison du formulaire de dénonciation d'intérêts. L'objectif est de vérifier si les membres ont des intérêts envers une entreprise afin de s'assurer qu'il n'y aura pas de conflit d'intérêts durant les séances du conseil. Dans le cas où un sujet amènerait un conflit d'intérêts, le membre devra se retirer pendant la durée de la discussion.

10. **Calendrier des rencontres 2022-2023**
    Mme Szijarto a fait parvenir aux membres une proposition de calendrier. Mme Melhem propose que les rencontres débutent à 19 h plutôt que 18 h 45. Isabelle Legault demande le vote. Résultat du vote : 1 membre *pour*, 7 membres contre, 2 abstentions. La proposition initiale demeure avec les dates et l'heure du début de la séance.

20-09CE22/23-003

Il est proposé par Mme Julie Bergevin que le calendrier des rencontres du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023 soit adopté tel que présenté.
Cette proposition est secondée par Mme Janick Laurin.

11. **Règles de régie interne**
    Mme Szijarto recommande à la présidence et au vice-président de bien prendre connaissance de ces règles. Elle survole le document et attire l'attention sur certaines règles importantes : l'avis de convocation, le quorum, l'ordre du jour, le procès-verbal, le processus de discussion, le vote et le décorum. Mme Szijarto en profite pour préciser quelques termes importants utilisés lors des conseils : la différence entre *approuver* et *adopter* et donner un *avis.*

    Dans les règles de régie interne, il est mentionné que la proposition n'a pas besoin d'être

appuyée. Les membres sont consultés à ce sujet et se sont prononcés : 5 membres en faveur, 1 *contre*, 4 abstentions. Les propositions ne seront plus secondées à partir de maintenant.

20-09CE22/23-004

Il est proposé par Mme Carole Mc Neil d'adopter les règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année 2022-2023 telles que présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Rapport annuel 2020-2021

Mme Szijarto présente la fiche thématique numéro 13 qui présente le rôle du conseil concernant le rapport annuel. Elle explique qu'à notre CSS, c'est la direction d'école qui prépare le rapport annuel à partir d'un canevas de base.

Mme Szijarto présente le rapport annuel au conseil : le bilan des activités, le projet éducatif, les résultats obtenus, les enjeux de la réussite éducative et l'analyse des résultats. Elle présente également les différents projets vécus dans l'école en lien avec les orientations.

20-09CE22/23-005

Il est proposé par Mme Isabelle Legault d'adopter le rapport annuel du CÉ pour l'année 2021-2022 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Actualisation du projet éducatif

Mme Szijarto présente la fiche thématique numéro 5 qui présente le rôle du conseil concernant le projet éducatif.

Mme Szijarto mentionne que le projet éducatif sera actualisé cette année. Les valeurs et les orientations seront revues afin de vérifier si elles reflètent encore la réalité de l'école. Un sondage sur l'analyse de situation sera envoyé à tous les parents de l'école entre le 3 et le 20 octobre. Le sondage sera passé aux élèves à l'école par l'intermédiaire des enseignants. Le sujet du projet éducatif sera récurrent cette année.

14. Choix d'une campagne de financement pour 2022-2023

Mme Szijarto explique le fonctionnement du budget de l'école. Elle mentionne que nous conservons les déficits et sinon, nous retournons au Centre de services scolaire les surplus. Le FDS est un fonds spécial qui est géré par le conseil d'établissement. La fiche thématique numéro 22 y présente les informations. Les sommes amassées dans le cadre d'une campagne de financement sont déposées dans ce fonds. Ce fonds est distinct du budget de l'école.

Le fonds F5360 sert aux activités pour les élèves de l'école. Mme Szijarto explique le détail du FDS et présente les prévisions des activités que nous aimerions faire cette année. L'objectif de la campagne de financement est de 27 000$, ce qui équivaut à 50 $ par famille (588 familles).

Mme Mc Neil demande qui gère la campagne de financement. Les membres de l'OPP ont fait des recherches pour la campagne et les parents bénévoles.

Mme Tounkara se demande s'il pourrait y avoir un montant à attribuer à l'OPP. Mme Szijarto propose que l'OPP fasse une planification des activités afin de déterminer le montant d'argent nécessaire pour répondre à leurs besoins.

M. Lareau demande si nous avons des statistiques sur les campagnes de financement antérieures. La dernière campagne est le lecture-o-thon et nous avons ramassé 5000$.

Mme Bergevin trouve que 27 000$ ce n'est pas un si grand montant pour une grande école comme la nôtre. Par son expérience, elle a ramassé 80 000$ dans une école d'environ 600 élèves.

Mme Meloche pensait que nous n'avions plus le droit de faire des campagnes de financement. Mme Szijarto la rassure à ce sujet.

Mme Legault demande s'il est possible d'ajouter des activités. Présentement, le comité vie scolaire s'engage à planifier 4 activités.

Mme Sicard explique qu'il y a des restrictions concernant les commanditaires et les publicités qui sont nommées dans la fiche 22.

Les prévisions de 26 641$ sont acceptées par le conseil.

Mme Sicard explique la démarche de choix de financement. Les membres de l'OPP ont fait des appels auprès des compagnies pour des demandes de soumission. 8 compagnies ont été approchées et 3 ont été retenues comme étant prometteuses. Mme Sicard mentionne les critères qui ont servi à faire les choix : pas de gestion d'argent à l'école, commandes en ligne, commandes préparées par élève, produits québécois et un bon profit. Il y avait un enjeu concernant la conservation et l'entreposage. Elle présente les 3 propositions.

Recettes en pot : à l'unanimité
Chocolat meilleur au monde : 0
Perfection : 0

Mme Melhem demande ce qui arrive pour la suite. Mme Szijarto explique que nous allons mettre la campagne de financement en branle.

15. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

15.1 Évaluation du plan 2021-2022

Mme Sicard explique que la loi 56 oblige à faire un plan de lutte contre l'intimidation. Elle présente l'évaluation du plan de lutte 2021-2022. Fiche 6 à l'appui. Dans le document, on retrouve les principales réalisations de l'an dernier et les effets de ces réalisations sur les élèves et le personnel. Elle rappelle également les défis et les objectifs qui ont été priorisés l'an dernier. Elle mentionne les difficultés rencontrées et les défis qui persistent. Finalement, elle présente les prospectives pour l'année 2022-2023.

15.2 Plan 2022-2023

Mme Sicard présente le plan de lutte pour 2022-2023 : l'analyse de la situation, les mesures de prévention et les outils utilisés et les mesures favorisant la collaboration avec les parents. Elle présente également les mesures qui sont modifiées et celles qui sont ajoutées cette année. Finalement, elle présente les modalités applicables pour faire un signalement ou pour formuler une plainte.

20-09CE22/23-006

Il est proposé par Mme Julie Bergevin d'adopter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2022-2023 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Modifications règlementaires au service de garde en milieu scolaire et à la surveillance du midi

Mme Bergevin remet la documentation aux membres. Elle explique les changements apportés par le ministère concernant la grille de tarification de la surveillance du midi et du SDG.

- Pour la surveillance du midi, il n'y a pas de changement. Le ministère prévoit un maximum à payer par midi ou à la carte.
- Pour le SDG, il y a plusieurs changements comme le type de fréquentation : régulière ou sporadique. Les prix varient selon le statut. Le choix du montant pour la fréquentation sporadique a été fixé en fonction du montant chargé aux parents lors des journées pédagogiques.

Cette situation amène des changements aux règles de régie interne.

- Pour effectuer un changement de fréquentation, un délai de 72 heures est nécessaire.
- Un délai de 24 heures est aussi nécessaire pour amener des changements dans le nombre de jours.
- L'école n'est pas dans l'obligation d'offrir le service de dépannage. Par contre, à l'école, nous allons continuer de l'offrir à condition de recevoir l'appel 24 h à l'avance.
- La facturation est toujours faite en début de mois. La facturation de septembre a été retardée compte tenu du changement de tarification actuelle. Habituellement, ces changements de tarification sont effectués en juin.

Tous les changements devront maintenant **obligatoirement** passer par Mme Isabelle Morin.

20-09CE22/23-007

Il est proposé par Mme Carole Mc Neil d'adopter **le volet financier du service de garde** ainsi que la grille de tarification ajustée pour répondre au nouveau règlement tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-09CE22/23-008

Il est proposé par Mme Serena Grenier d'adopter **le volet financier de la surveillance du midi** ainsi que la grille de tarification ajustée pour répondre au nouveau règlement tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Mme Janick Laurin d'adopter le changement des règles du SDG tel que présenté.

17. Activités éducatives

Mme Szijarto présente les activités éducatives proposées par les enseignantes.

20-09CE22/23-009

Il est proposé par Mme Julie Bergevin d'approuver la sortie au **mont Saint-Grégoire** pour tous les élèves de 4e année telle que présentée.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

20-09CE22/23-010

Il est proposé par Mme Catherine Meloche d'approuver la sortie au **SPEC du Haut Richelieu** pour tous les élèves de 4e année telle que présentée. Cette proposition est secondée par Mme Lucie Larivière.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

18. École en forme et en santé : Cross-Country (2e édition)

Mme Szijarto présente l'activité du cross-country. La police de Mercier viendra aider à la sécurité des élèves.

20-09CE22/23-011

Il est proposé par Mme Isabelle Legault d'approuver la tenue de la **2e édition du Cross-Country** pour tous les élèves de l'école telle que présentée.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

19. Autres points d'information

20. Dépôt de documents

Aucun document

21. Levée de la séance à 21 h 30

Mme Josée Szijarto
Directrice de l'école St-René

Mme Layla Melhem
Présidente